



Examen professionnel fédéral de conseillère/conseiller en environnement Programme d'examen 2023

Dates administratives

24.02. – 03.04.2023

au plus tard le 08.05.2023

au plus tard le 17.08.2023

Les candidat·e·s soumettent leurs inscriptions.

Le secrétariat d'examen informe les candidat·e·s de la décision d'admission de la commission d'examen.
(y inclus le feedback sur le concept global du projet pratique)

Le secrétariat d'examen envoie la convocation à l'examen par la poste.

Dates d'examen

Parties	Dates	Forme	Informations supplémentaires	Durée	Lieu
Épreuve 1 Sensibilisation et mobilisation à l'environnement : projet pratique					
Soumission du concept global avec l'inscription	jusqu'au 03.04.2023		Feedback sur le concept global avec la décision d'admission (voir date ci-dessus)		
Mise en œuvre du projet et rédaction du rapport	09.05. – 03.09.2023				
Date limite de remise du rapport	04.09.2023	écrite	Remise en format PDF et en version papier (un exemplaire)		
Présentation et entretien avec expert·e·s	06. – 17.11.2023	oral	Les dates et heures d'examen personnel ainsi que les expert·e·s attribué·e·s sont communiqués avec la convocation (voir date ci-dessus).	1 heure	sanu, Bienne
Épreuve 2 Conseil et communication en environnement : étude de cas					
	18.09. – 29.09.2023	oral	Les dates et heures d'examen personnel ainsi que les expert·e·s attribué·e·s sont communiqués avec la convocation (voir date ci-dessus).	3 heures	sanu, Bienne

Bases réglementaires en vigueur (voir <https://www.umweltprofis.ch/eidgenoessische-pruefungen>)

- Règlement d'examen du 07.05.2018
- Directives du 01.01.2023